



Les villes apprenantes et les ODD : Guide d'action



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNESCO Institute
for Lifelong Learning

Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie





Les villes apprenantes et les ODD : Guide d'action



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



UNESCO Institute for Lifelong Learning

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie



Publié en 2017 par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, Hambourg.

© Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie

L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) mène des activités de recherche, de renforcement des capacités, de mise en réseaux et de publication consacrées à l'apprentissage tout au long de la vie, en s'attachant plus particulièrement à l'éducation des adultes et à la formation continue, à l'alphabetisation et à l'éducation de base non formelle. Ses publications constituent de précieuses ressources pour les chercheurs, planificateurs, concepteurs de politiques et praticiens dans le domaine de l'éducation.

Alors que les programmes de l'UIL sont élaborés conformément aux directives fixées par la Conférence générale de l'UNESCO, les publications de l'Institut sont rédigées sous sa seule responsabilité ; l'UNESCO ne répond pas de leur contenu. Le choix et la présentation des faits ainsi que les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et ne coïncident pas nécessairement avec les positions officielles de l'UNESCO ou de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie. Les appellations employées et la présentation des données dans cette publication n'impliquent de la part de l'UNESCO ou de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Titre original :

Learning Cities and the SDGs: A Guide to Action
Publié en 2017 par l'UIL.

Graphisme :

Christiane Marwecki
(cmgrafix communication media)

Traduction française :

Camille Josse

ISBN 978-92-820-2134-7

Cette publication est accessible en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès de l'UNESCO (www.unesco.org/openaccess/terms-use-ccbysa-fr).

La présente licence s'applique exclusivement aux contenus textes de la publication.



Avant-propos

Les mutations de plus en plus rapides qui se produisent aux niveaux global et local affectent largement la vie des populations de la planète et nous contraignent à revoir nos conceptions communes de l'existence et de l'apprentissage. Pour concrétiser la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif consiste à assurer à tous et toutes des conditions de vie saines, sûres et prospères, tant dans le présent que dans l'avenir, il s'avèrera crucial de réévaluer nos modèles dominants de développement social et économique.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous présenter le document intitulé *Les villes apprenantes et les ODD*, qui est un Guide d'action pour généraliser l'apprentissage tout au long de la vie, conçu comme force motrice de la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ce document vise à favoriser la transposition d'objectifs mondiaux en actions locales en décrivant des mesures concrètes que les membres du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC) ont prises pour promouvoir des environnements écologiques et sains, l'équité et l'inclusion ainsi que des conditions de travail et un entrepreneuriat décents.

Ce Guide d'action est étroitement lié à l'Appel à la mobilisation pour les villes apprenantes de Cork, adopté par les participants de la troisième Conférence internationale sur les villes apprenantes, qui a eu lieu du 18 au 20 septembre 2017 à Cork, en Irlande. La conférence a permis de sensibiliser au fait que les villes apprenantes peuvent, dans une large mesure, contribuer à la réalisation des ODD.

Ce processus transformateur nécessite un ferme engagement et un fort leadership politiques ainsi qu'une gouvernance intégrée et des partenariats à niveaux multiples avec des acteurs publics et privés issus de nombreux secteurs, y compris la société civile. Nous sommes heureux de constater que les villes membres du Réseau mondial UNESCO font de plus en plus appel à des partenariats locaux et mondiaux, organisent des rencontres sous régionales et contribuent au développement d'échanges riches et fructueux de connaissances et pratiques au sein du Réseau.

Je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les villes membres du Réseau pour les efforts qu'elles ont accomplis afin de rendre les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie accessibles à tous et toutes. Je me réjouis que les villes du monde entier manifestent un tel intérêt de rejoindre le Réseau et de réaliser l'ambitieuse vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conséquence, j'appelle les dirigeants des villes et les parties prenantes de tous les secteurs dans les municipalités et communautés à collaborer sous forme de partenariats et à mettre en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie afin de créer une pérennité environnementale, sociale, culturelle et économique.

Kabir Shaikh
Directeur p.i.
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage
tout au long de la vie



Guide d'action



Introduction

Le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* définit une vision ambitieuse et transformatrice pour un monde sans pauvreté, sans faim, violence ou conflits ; un monde dans lequel l'équité, l'inclusion et un environnement sain sont garantis pour tous. Cette vision a été précisée et déclinée en 17 objectifs et 169 cibles.

Tous les Objectifs de développement durable (ODD) comprennent des cibles en rapport avec les spécificités locales des villes apprenantes, et il est nécessaire d'adapter les ODD à ces contextes particuliers, ainsi que de faire de l'apprentissage tout au long de la vie le fil conducteur de la création de villes plus durables et pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les villes apprenantes répondent en particulier aux cibles de l'ODD 4 (« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »), et de l'ODD 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »).

La démarche adoptée par l'UNESCO pour les villes apprenantes a été décidée lors de la première Conférence internationale sur les villes apprenantes, qui a eu lieu à Pékin en 2013. Le concept de ville apprenante a été défini dans la *Déclaration de Pékin* et plus amplement développé dans le *Référentiel des villes apprenantes*. La *Déclaration de Mexico sur les villes apprenantes pérennes*, adoptée lors de la deuxième Conférence internationale sur les villes apprenantes en 2015, énonce huit orientations stratégiques pour des villes apprenantes pérennes. Celles-ci comprennent notamment l'élargissement du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (UNESCO GNLC) et l'ouverture de l'adhésion à toutes les villes des États membres de l'UNESCO qui souhaitent mettre en œuvre le *Référentiel des villes apprenantes*.

La nécessité d'une intervention urgente pour garantir un avenir durable a entraîné une demande croissante de la part des villes membres du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes pour un plan d'action concret sur les moyens d'assurer une transformation pérenne à l'échelle locale grâce à la démarche ville apprenante. La troisième Conférence internationale sur les villes apprenantes, qui s'est tenue à Cork en Irlande du 18 au 20 septembre a donc eu pour objectif de définir les possibilités d'appliquer un discours global à la promotion et la mise en œuvre locale de l'apprentissage tout au long de la vie, pour continuer à soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable. Appel à la mobilisation pour les villes apprenantes de Cork.

Le *Guide d'action* s'appuie sur les résultats de la troisième Conférence internationale sur les villes apprenantes, à savoir l'Appel à la mobilisation pour les villes apprenantes de Cork, ainsi que sur les précédentes rencontres régionales et internationales du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes et sur les publications préexistantes du réseau.

Traduire des objectifs mondiaux en actions locales

Bien que la responsabilité première pour la réalisation des ODD soit à l'échelle nationale, leur mise en œuvre ne relève pas uniquement des compétences des gouvernements nationaux et des ministères de l'éducation. La promotion du développement durable et de l'apprentissage tout au long de la vie requiert une approche sectorielle à tous les échelons administratifs, à la croisée des politiques d'éducation, d'emploi, de migration, de citoyenneté, de la protection sociale, des finances publiques, etc. De fait, l'ensemble de la société, et notamment la société civile et les représentants de la jeunesse, peut faire des contributions importantes et devrait travailler en collaboration afin de répondre aux besoins de tous les citoyens. Encouragées par la *Déclaration des jeunes sur les villes apprenantes : effet multiplicateur 3 x 3 x 3 x 3*, adoptée lors de la deuxième Conférence internationale sur les villes apprenantes à Mexico, les villes apprenantes sont encouragées à « faire participer les jeunes en tant que co-créateurs dans l'édification de villes apprenantes ».

Les gouvernements locaux, qui constituent l'échelle administrative la plus proche des citoyens, sont les mieux placés pour créer le lien entre les objectifs mondiaux et les communautés locales, et sont tout particulièrement encouragés à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Traduire les ODD à l'échelle locale est donc une étape importante pour les villes dans leur effort d'adapter des objectifs mondiaux au contexte spécifique des communautés urbaines. Bien que les gouvernements locaux soient les plus à même pour mettre en œuvre le programme mondial à une échelle locale, ils doivent souvent le faire avec des ressources, moyens, une autonomie et un pouvoir de décision limités. Il est par conséquent nécessaire, et ce afin d'encourager le développement de villes et établissements humains durables, que les gouvernements nationaux mettent en place les conditions idéales pour la progression du Programme 2030.

La contribution de l'apprentissage dans les familles, communautés et villes pour la réalisation des ODD

Afin de contribuer activement à la création de sociétés durables, les citoyens doivent avoir les moyens de vivre et de travailler, notamment des compétences pour lire et écrire, ainsi que des compétences de base ; une formation et des compétences professionnelles ; les possibilités d'une participation communautaire et d'une citoyenneté active. Dans un monde où les contextes social, économique et politique sont en constante évolution, l'apprentissage doit être continu, tout au long de la vie et dans toutes ses dimensions. De plus en plus de villes sont conscientes de l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie et se réinventent, pour devenir des villes apprenantes. Elles reconnaissent que l'apprentissage tout au long de la vie est la clé pour développer les ressources nécessaires à la création de villes écologiques et saines, ouvertes à tous et justes, et qui s'efforcent d'offrir des conditions de travail, d'emploi et d'entrepreneuriat décentes. Dans cette perspective, la démarche villes apprenantes englobe d'autres approches au développement durable à une échelle locale, comme les *Villes saines*, les *Villes-amies des enfants*, les *Villes intelligentes*, les *Villes-amies des aînés*, les *Villes résilientes*, etc. C'est une démarche centrée sur l'être humain et sur l'apprentissage, qui offre un cadre collaboratif et pragmatique pour résoudre les nombreux défis relatifs au développement durable auxquels les villes doivent faire face de manière croissante.

Pour que de tels changements se produisent en une période de temps aussi courte (d'ici à 2030 - 13 ans), les opportunités pour l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation des adultes, l'apprentissage non formel et informel, ainsi que l'apprentissage dans les familles, les communautés, et les villes doivent être mises en place là où elles ne sont pas encore disponibles.

Il est important de noter que les principes de la ville apprenante participent également à soutenir le développement socio-économique en périphérie des villes. Une attention particulière doit être portée aux zones où les taux de pauvreté et de chômage sont les plus hauts, et où les services de santé et sociaux sont les plus bas. Renforcer le bien-être social et économique ainsi qu'offrir des opportunités d'apprentissage et d'emplois pour les habitants des zones défavorisées contribue de façon notable à la pérennité des villes, qui sont fréquemment confrontées à l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs migrants.

Planification et suivi des Villes apprenantes

Le Référentiel des villes apprenantes offre un cadre robuste pour planifier et suivre les progrès des villes apprenantes. En parallèle, les villes devraient s'appuyer sur les Objectifs de développement durable, leurs cibles et les indicateurs pour la mise en œuvre et le suivi de leurs initiatives. Des liens étroits entre les caractéristiques clés des villes apprenantes et les ODD peuvent être identifiés. Afin de démontrer ces relations spécifiques, une série de cinq exemples est fournie à la fin de ce document (cf. pp. 20-21).

Dans le cadre du Programme 2030, les gouvernements locaux doivent prendre en compte et incorporer les ODD dans leurs politiques et plans en vigueur, dans toute la mesure du possible et en fonction des besoins et priorités spécifiques au contexte local. Leur mise en œuvre doit être suivie et mesurée sur la base d'indicateurs globaux, qui peuvent être complétés par des indicateurs locaux et/ou nationaux lorsque cela s'avère approprié.

Les villes devraient commencer leur procédure de suivi et de contrôle à l'aide d'une série d'indicateurs raisonnable, en se servant à la fois des caractéristiques clés des villes apprenantes et des ODD. Cette première série d'indicateurs pourra par la suite être complétée, pour développer une démarche holistique et intégrée pour la réalisation des ODD, en fonction du profil spécifique de la ville apprenante.

Guide de mise en œuvre

Dans la lignée du Référentiel des villes apprenantes, ce guide de mise en œuvre est constitué de trois sections thématiques, chacune consacrée aux points suivants : des villes apprenantes écologiques et saines (développement durable environnemental) ; des villes apprenantes justes et ouvertes à tous (autonomisation individuelle, dialogue interculturel et cohésion sociale) ; et des villes apprenantes pour l'emploi et l'entrepreneuriat (développement économique et prospérité culturelle). Il est important de prendre en compte que ces trois dimensions du développement durable sont intrinsèquement liées et que les actions pour l'apprentissage tout au long de la vie dans une ville auront en général une incidence sur plusieurs de ces dimensions à la fois. Une quatrième, mais non moins importante dimension est la culture (expression culturelle et patrimoine, et diversité), qui est un thème transversal pour les sections à suivre.

Les trois sections s'appuient sur les expériences des membres du Réseau mondial des villes apprenantes et soulignent les mesures liées à l'apprentissage tout au long de la vie prises pour encourager un développement durable des communautés urbaines. Ces exemples de bonnes pratiques montrent la diversité des initiatives possibles et reflètent la grande variété de stades de développement des villes apprenantes membres du réseau. Les questions consécutives soulignent des enjeux importants en lien avec chaque thématique. Conjointement à une sélection de caractéristiques

clés des villes apprenantes et d'ODD, elles peuvent servir comme outils de travail de base pour permettre aux villes d'évaluer elles-mêmes leurs activités actuelles et de définir leurs besoins d'action potentiels. Chaque ville devra développer son propre cadre d'orientation pour la planification, la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation grâce à une sélection de cibles et d'indicateurs, en fonction de ses propres enjeux environnementaux, sociaux, culturels et économiques, ainsi que de la demande de ses citoyens apprenants.

Documents de référence :

Programme 2030 et ODD

Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2015)

Voir : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

Déclaration d'Incheon et Cadre d'action 2030 pour l'éducation (UNESCO, 2016)

Voir : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002456/245656f.pdf>

Liste révisée des indicateurs mondiaux des Objectifs de développement durable (EN, IAEG-SDGs, 2017)

Voir : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Official%20Revised%20List%20of%20global%20SDG%20indicators.pdf>

Documents d'orientation par le Réseau mondial des villes apprenantes

Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes & Référentiel des villes apprenantes (2013)

Voir : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002349/234986f.pdf>

Déclaration de Mexico sur les villes apprenantes pérennes (2015)

Voir : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002349/234932f.pdf>

Déclaration des jeunes sur les villes apprenantes : effet multiplicateur 3 x 3 x 3 (2015)

Voir : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002352/235222f.pdf>

Lignes directrices pour la création d'une ville apprenante (2015)

Voir : <http://www.uil.unesco.org/fileadmin/keydocuments/LifelongLearning/learning-cities/fr-lignes-directrices-pour-la-creation-d.une-ville-apprenante.pdf>

Documents d'orientation pour la mise en œuvre et le suivi des ODD à l'échelle locale

Les Objectifs de développement durable - Ce que les gouvernements locaux doivent savoir (EN, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), 2015)

Voir : https://www.uclg.org/sites/default/files/the_sdgs_what_localgov_need_to_know_o.pdf

Pour commencer avec les ODD dans les villes (EN, Réseau des solutions pour le développement durable et Agence de coopération internationale allemande pour le développement, 2016)

Voir : <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2016/07/9.1.8.-Cities-SDG-Guide.pdf>



Des villes écologiques et saines

Les villes apprenantes font la promotion de l'éducation au développement durable (EDD) pour sensibiliser le public au changement climatique, à la pollution, aux risques pour la santé mentale et physique, et à la nécessité de protéger l'environnement. Bien que l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires soit une condition indispensable pour des villes écologiques et saines, il ne peut pas être considéré comme acquis dans de nombreuses régions du monde. Les villes apprenantes permettent de développer les connaissances et les compétences nécessaires pour une gestion efficace des ressources en eau et des déchets dans les lieux publics comme privés, et contribuent à améliorer les normes d'hygiène. Afin de réduire la pollution atmosphérique et d'encourager une mobilité durable, les villes apprenantes mettent en place et déploient des alternatives sûres et accessibles au transport motorisé. Grâce à la construction et à la bonne maintenance des infrastructures appropriées, et en communiquant à propos de leurs avantages,

elles favorisent l'adhésion de la population aux déplacements en transports en commun et à bicyclette. Les villes apprenantes encouragent le développement de lieux de travail sains et de possibilités récréatives, notamment grâce à la création d'installations sportives et de jardins communautaires, pour faire du bonheur et du bien-être de tous les citoyens un objectif majeur du développement. Dans le but d'améliorer les conditions de santé de la population, les villes apprenantes assurent la formation et le développement des compétences du personnel soignant, ainsi que l'organisation d'activités de sensibilisation sur les thèmes de la nutrition et de la santé dans les écoles, les communautés et les familles, et en particulier sur les sujets de la santé sexuelle et reproductive. En outre, elles reconnaissent l'importance d'offrir des opportunités d'apprentissage adéquates aux personnes du troisième âge.



Les activités des villes membres du GNLC pour assurer un cadre de vie écologique et sain



- Encourager et promouvoir les activités de sensibilisation sur le thème de la santé pour les enfants et les jeunes dans les écoles, et offrir des programmes de formation sur la santé aux enseignants
- Proposer des activités de sensibilisation sur le thème de la santé aux familles défavorisées, et assurer que le personnel soignant rend visite aux citoyens à leur domicile afin de promouvoir des modes de vie sains auprès des citoyens
- Organiser des événements pour sensibiliser le public au thème de la santé, proposer des séances d'information sur les modes de vie sains, la surveillance du taux de glycémie, les soins dentaires, des cours de conditionnement physique, et diffuser des campagnes vidéo contre le tabagisme
- Créer des cliniques mobiles pour autonomiser les citoyens en leur permettant d'en apprendre davantage sur leur propre corps et sur les questions de santé
- Proposer des programmes de formation et des ateliers non formels sur le thème de la santé, qui ont pour vocation de faire des femmes les porte-paroles de la santé dans les communautés
- Mettre en place des comités sur l'assainissement, responsables de créer une conscience collective sur les questions d'hygiène et de santé parmi les habitants
- Intégrer des activités d'apprentissage, comme le recyclage, lors de vos événements en lien avec la ville apprenante et profiter de ces événements pour sensibiliser le public à la protection de l'environnement
- Créer une école pour apprendre à faire de la bicyclette, pour promouvoir les mobilités alternatives en ville et pour informer les citoyens sur les droits et devoirs des usagers de la route, ainsi que sur les règles de circulation pour les cyclistes en ville
- Organiser des ateliers intergénérationnels qui encouragent les familles à en apprendre plus sur l'environnement, les modes de vie durables, et la gestion efficace des déchets et des ressources à l'échelle locale
- Mettre à la disposition des habitants des poubelles et des bacs de recyclage pour leur domicile, et créer des équipes de nettoyage de rue pour promouvoir le principe de ville écologique
- Créer des parcs dédiés au développement durable comme lieux à vocation pédagogique, proposant de nombreux éléments interactifs, tels qu'un parcours d'apprentissage sur le thème du développement durable

Questions d'orientation pour les villes pour mesurer leurs progrès en vue de devenir des villes écologiques et saines

Protection environnementale

- Des événements ou des campagnes régulières sont-ils organisés pour informer le public sur la gestion efficace des ressources, des déchets et le recyclage ?
- Les écoles sont-elles encouragées à organiser des ateliers sur la protection environnementale pour informer le public sur les manières concrètes de réduire la pollution ?
- Les habitants sont-ils encouragés à prendre part à des activités de nettoyage dans leurs communautés locales, dans l'objectif de sensibiliser à la question de la responsabilité collective pour assurer un cadre de vie propre et sain ?

Services de soins

- Des campagnes d'information ont-elles été lancées, dans le but de sensibiliser le public à la prévention et pour promouvoir des bilans médicaux réguliers ?
- Des programmes d'information pour les communautés locales sur les questions de santé mentale et physique sont-ils en place dans votre ville, par exemple grâce à des groupes de pairs ou des ambassadeurs de santé, avec une attention particulière accordée aux besoins des personnes défavorisées ?
- Des documents d'information et des services de consultation sur le thème de la santé sexuelle et reproductive pour les jeunes filles et les femmes sont-ils disponibles ?
- Des services de soins dentaires mobiles destinés aux personnes à mobilité réduite et à ceux qui vivent dans des zones défavorisées, et proposant des soins dentaires de base à titre gratuit ainsi que des documents sur les questions de santé sont-ils disponibles ?
- Des événements sportifs ayant pour but de promouvoir les bénéfices de l'activité physique pour la santé et le bien-être sont-ils organisés ?

Mobilité

- Les transports publics sont-ils largement accessibles et leur usage en tant qu'alternative à la voiture est-il activement encouragé ?
- Le vélo comme moyen de transport quotidien en ville est-il encouragé, par exemple en organisant des événements en relation avec le vélo, ou en créant des pistes cyclables sûres pour les cyclistes ?

Mise en œuvre

- Votre démarche ville apprenante est-elle liée aux programmes de santé publique et de protection environnementale municipaux et nationaux ? Les groupes d'acteurs compétents sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de vos initiatives ?
- Des fonds ont-ils été alloués afin d'offrir une EDD pour les enfants, les jeunes et les adultes ?
- Une collecte de données sur les questions de l'environnement et de la santé, notamment sur le bonheur et le bien-être comme outils de mesure du progrès social est-elle en place, ce pour permettre une planification ciblée de l'enseignement ?



Caractéristiques clés des villes apprenantes correspondantes

- 1.3.1 Réduire les impacts négatifs des activités économiques et autres de l'être humain sur l'environnement
- 1.3.2 Accroître la viabilité de la ville
- 1.3.3 Favoriser le développement durable par un apprentissage actif dans tous les contextes
- 2.5.4 Promouvoir un environnement favorable à l'apprenant



Cibles ODD pour l'environnement et la santé que les villes s'efforcent d'atteindre (exemples)

- 3.9 Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- 4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement
- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
- 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière



Des villes justes et ouvertes à tous

Les villes apprenantes offrent des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie à tout âge et pour tous les niveaux d'éducation en associant des mécanismes de diffusion de l'information formels, non-formels, et informels, basés sur des parcours d'apprentissage, des points d'entrée ou de retour à l'éducation et à la formation variés et flexibles. Ces mécanismes sont particulièrement importants pour les groupes marginalisés ou vulnérables, qui n'ont pas eu l'opportunité d'acquérir des connaissances de bases, un niveau d'alphabétisation, et les compétences professionnelles nécessaires, ou qui ont besoin d'une requalification professionnelle. Ces groupes, qui méritent une attention particulière, comprennent notamment les femmes et les jeunes filles, les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, les migrants et les réfugiés, ainsi que les minorités ethniques. Répondre aux besoins de l'ensemble des groupes qui composent la société renforce l'équité et l'intégration de tous dans la société. Des démarches intersectorielles qui combinent des politiques dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la famille, de l'emploi, du développement industriel et économique, de la migration et de l'intégration, de la citoyenneté, de la protection sociale et des finances publiques devraient être utilisées. Le

changement démographique et le vieillissement de la population affectant de nombreux pays, les villes apprenantes doivent encourager l'apprentissage pour les personnes du troisième âge dans les villes afin d'éviter l'exclusion des citoyens les plus âgés. Par la promotion de l'éducation dans les communautés et des échanges interculturels et intergénérationnels, les villes apprenantes répondent aux enjeux liés à une démographie en évolution, et participent à assurer le développement d'environnements sociaux solidaires. Les villes apprenantes s'engagent à mettre fin aux discriminations sexistes et aux violences contre les minorités ethniques sous toutes leurs formes. Elles prennent en compte les besoins de tous les résidents et les invitent à prendre part au processus de décision politique, ainsi qu'à participer à la création de politiques ou stratégies soucieuses de l'égalité des genres, permettant ainsi de réduire les inégalités en favorisant une prise de conscience. Grâce à leurs actions pour renforcer l'autonomie individuelle, en encourageant les citoyens à devenir des acteurs du changement, en diffusant une culture de la paix et de l'égalité dans leurs villes et dans la communauté globale, les villes apprenantes participent à donner plus de force et de vigueur au concept de citoyenneté mondiale.



Les activités des villes membres du GNLC pour assurer l'équité et l'intégration de tous



- Offrir des possibilités pédagogiques alternatives pour tous les citoyens, et en particulier pour les groupes vulnérables (jeunes et adultes aux faibles compétences de lecture et d'écriture, personnes ayant abandonné leurs études, réfugiés et migrants, etc.), qui ne suivent pas un parcours scolaire ou une formation formelle, pour leur donner l'opportunité d'acquérir des compétences en lecture et écriture, ainsi que d'autres compétences basiques et professionnelles, et des opportunités d'éducation pour adultes
- Proposer des cours en ligne à titre gratuit qui permettent à tous de suivre des cours sur une grande variété de sujets, notamment sur les questions communautaires
- Créer des collèges pour les migrants, qui permettent aux travailleurs migrants d'obtenir des qualifications professionnelles et ainsi de mieux s'intégrer dans la société
- Promouvoir les initiatives d'apprentissage intergénérationnel pour rapprocher les élèves et les adultes
- Offrir des services d'orientation professionnelle, en particulier aux femmes, pour les encourager à obtenir des niveaux de qualification plus élevés, et des postes de direction
- Créer des bibliothèques mobiles pour offrir des possibilités de lecture à tous, et particulièrement pour les personnes en situation de handicap, les seniors, et les enfants en âge préscolaire
- Utiliser les centres culturels comme des lieux d'apprentissage, qui combinent culture, art et apprentissage et organiser des projets collaboratifs entre les institutions pédagogiques et culturelles, afin de permettre à tous de découvrir leur patrimoine culturel et de promouvoir la tolérance interculturelle
- Établir des dispositifs de mobilisation des bénévoles dotés d'une formation pour encourager les résidents susceptibles de souffrir d'isolement (notamment les seniors ou les personnes en situation de handicap) à participer à des activités culturelles, des ateliers d'arts, des activités sportives, etc.
- Créer un programme « culture de la paix » pour réduire les pratiques discriminatoires, l'exclusion, les abus et la violence dans les écoles et dans les familles
- Créer un « réseau de participation citoyenne » pour encourager les citoyens à prendre part au processus de décision de la ville et utiliser les réseaux sociaux et les technologies modernes pour encourager davantage de participation
- Encourager les jeunes à prendre part à la vie publique et à participer à l'élaboration de la ville apprenante et en créant un conseil de la jeunesse ou en incluant les jeunes dans l'équipe en charge de la ville apprenante

Questions d'orientation permettant aux villes de mesurer leurs progrès en vue d'assurer l'équité et l'intégration

Accessibilité

- Des lieux d'apprentissage publics et des services mobiles pour un apprentissage et une formation en continu sont-ils à disposition de tous les citoyens ?
- Des lieux publics proposant une variété de livres et de documents pédagogiques pour tous, et notamment pour les personnes à mobilité réduite, sont-ils disponibles ?
- Des programmes de soutien ont-ils été établis pour faciliter l'accès à l'éducation et la participation des groupes vulnérables, notamment les membres de la société touchés par la pauvreté ?
- Des ressources publiques sont-elles offertes pour soutenir les activités pédagogiques mises en place par les communautés locales ?

Intégration

- Des programmes sont-ils en place pour assurer l'alphabétisation, la numératie et l'acquisition des compétences nécessaires au XXI^e siècle, ainsi que l'apprentissage et la formation en continu pour les hommes et les femmes ?
- Des programmes de formation sont-ils dispensés aux enseignants et éducateurs pour répondre aux besoins de tous les élèves, notamment ceux avec des besoins spécifiques ?
- Des programmes sont-ils proposés pour promouvoir l'apprentissage et les échanges intergénérationnels ?
- Des événements pour promouvoir l'éducation des jeunes filles et des femmes, notamment la formation professionnelle et dans l'enseignement supérieur, sont-ils organisés ?
- Des programmes pédagogiques ont-ils été initiés pour informer tous les membres de la société de leurs droits et pour leur donner les moyens de participer au processus de décision publique, ce particulièrement auprès des femmes et des groupes vulnérables ?

Participation citoyenne

- Des rencontres et des campagnes sont-elles organisées pour donner à tous les moyens de participer au processus de décision publique ?
- Des mesures d'incitation sont-elles offertes aux bénévoles qui organisent et soutiennent des activités pédagogiques ?
- La participation citoyenne est-elle activement encouragée auprès de tous les membres de la société, et notamment auprès des jeunes et des groupes vulnérables, comme les migrants, les réfugiés, les personnes ayant de faibles capacités de lecture et d'écriture, et ceux qui sont touchés par la pauvreté ?

Mise en œuvre

- La mise en œuvre de la démarche ville apprenante suit-elle une approche participative, en impliquant des représentants de tous les groupes de la société et en facilitant la participation citoyenne ?
- Des ressources sont-elles allouées pour améliorer les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, notamment pour les groupes vulnérables ?
- Une planification de l'enseignement ciblée pour les groupes vulnérables et un suivi de leur participation en matière de résultats de formation et d'éducation sont-ils en place ?



Caractéristiques clés des villes apprenantes correspondantes

- 1.1.1 Garantir l'accès de chaque citoyen à l'alphabétisation et aux compétences de base
- 1.1.2 Encourager les individus à participer activement à la vie publique de leur vie et leur donner les moyens de le faire
- 1.1.3 Garantir l'équité entre les sexes
- 1.1.4 Créer une communauté sûre, harmonieuse et inclusive
- 1.2.4 Garantir l'accès à des activités culturelles variées
- 2.1.1 Élargir l'accès à la garde et l'éducation de la petite enfance
- 2.1.2 Élargir l'accès à l'enseignement du primaire au supérieur
- 2.2.1 Créer des espaces communautaires d'apprentissage et fournir des ressources pour l'apprentissage dans les familles et les communautés
- 2.2.3 Reconnaître l'histoire et la culture de la communauté ainsi que les savoirs et l'apprentissage indigènes comme des ressources uniques et précieuses
- 2.5.2 Sensibiliser à une communauté de valeurs morales, culturelles et éthiques et encourager la tolérance des différences
- 2.6.2 Fournir à tous les citoyens informations, conseils et soutiens appropriés et les encourager à apprendre en suivant diverses voies.
- 2.6.3 Concevoir des systèmes qui reconnaissent et récompensent toutes les formes d'apprentissage
- 3.1.2 Concevoir et appliquer des stratégies bien fondées et participatives afin de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour tous
- 3.2.2 Encourager toutes les parties prenantes à fournir des opportunités d'apprentissage de qualité et d'apporter leur propre contribution unique à la création d'une ville apprenante
- 3.3.3 Adopter des politiques de financement respectueuses des populations pauvres et fournir divers types de soutien aux groupes défavorisés
- 3.3.4 Encourager les citoyens et les résidents à s'investir à titre bénévole selon leurs talents, compétences, connaissances et expérience



Cibles ODD pour l'égalité et l'inclusivité que les villes s'efforcent d'atteindre (exemples)

- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.6 Faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- 4.7 Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière



Travail décent et entrepreneuriat dans les villes apprenantes

Les villes apprenantes soutiennent les possibilités pédagogiques, de formation et de développement des compétences pour renforcer les capacités d'insertion professionnelle des citoyens en toutes circonstances, notamment dans les institutions d'enseignement secondaire et supérieur ou de formation, lors des formations pour et sur le lieu de travail, de l'apprentissage non-formel dans la communauté, et font le lien entre les formations académiques et professionnelles. Elles participent à combattre la pauvreté, à renforcer l'économie locale, et à créer des opportunités de travail décentes pour leurs habitants. Les villes apprenantes allouent des ressources à la création de lieux permettant le développement de projet d'entreprises axés sur la durabilité, et stimulant l'innovation et l'entrepreneuriat en offrant non seulement les infrastructures et les incitations financières appropriées, mais aussi des environnements d'apprentissage stimulants. Encourager l'émergence et le développement d'économies fondées sur la connaissance ne conduit pas de manière systématique à une meilleure cohésion sociale. Si seuls de petits groupes profitent de cette croissance économique, cela peut même entraîner une augmentation des inégalités dans la ville. Par conséquent, et pour

réaliser un développement économique durable, les villes apprenantes garantissent l'existence de possibilités d'apprentissage pour tous les secteurs d'activités, du commerce à la culture, et pour tous les postes hiérarchiques, des dirigeants d'entreprises aux travailleurs peu qualifiés. Par le soutien qu'elles offrent au travail des artistes et des institutions culturelles, les villes apprenantes reconnaissent la contribution importante du secteur culturel au développement durable. Les villes apprenantes stimulent un esprit d'entreprise qui s'étend des activités sociales au développement économique. Des initiatives, par exemple le soutien aux entreprises sociales pour les jeunes, contribuent à la création de cet esprit d'entreprise indispensable dans les villes apprenantes. En outre, les villes apprenantes font une promotion active de tous les aspects de l'équité, notamment l'égalité des sexes, et veillent à ce que les femmes aient accès à des postes de direction dans les secteurs public et privé. Elles s'efforcent de favoriser le développement de bonnes conditions de travail pour prévenir les problèmes de santé mentale et physique ainsi que l'exploitation, ce en particulier sur le marché du travail informel.



Les activités des villes membres du GNLC pour assurer un travail décent et encourager l'entrepreneuriat



- Proposer des programmes de formation pour les jeunes et les adultes qui sont en dehors des circuits scolaires ou de formation afin de leur permettre d'acquérir ou d'améliorer leurs compétences, en leur offrant un soutien continu pour trouver ou garder un emploi
- Encourager la production et la vente de produits locaux pour améliorer les conditions de vie des personnes dans les quartiers pauvres
- Mettre en place des partenariats avec les employeurs locaux pour améliorer la participation et l'accès des personnes en situation de handicap à la formation et à l'emploi
- Créer une base de données d'emplois en ligne pour permettre aux demandeurs d'emploi et aux employeurs de mettre en ligne et d'accéder directement à des informations en relation avec l'emploi
- Offrir des services d'orientation professionnelle dans les écoles et soutenir les entreprises qui offrent aux étudiants des formations en alternance ou en milieu de travail
- Harmoniser l'offre de formation professionnelle et le développement des compétences avec les secteurs d'activités des industries locales qui offrent des opportunités d'emploi
- Offrir des possibilités de formation professionnelle pour les enseignants et les formateurs afin d'intégrer une connaissance et des compétences entrepreneuriales dans l'apprentissage formel et non-formel
- Créer un campus université-industrie qui soutient l'entrepreneuriat et la commercialisation de biens ou de services en liens avec la recherche
- Créer des programmes emblématiques pour développer l'esprit d'initiative et les compétences entrepreneuriales des propriétaires et gestionnaires de petites et moyennes entreprises
- Proposer des ateliers et des programmes d'encadrement pour encourager l'esprit d'entreprise auprès des femmes et des groupes vulnérables, comme les minorités ethniques, les migrants, les groupes socio-économiques défavorisés et dans les zones rurales isolées

Questions d'orientation pour les villes pour un travail décent et encourager l'entrepreneuriat

Emploi

- Des programmes de développement des compétences sont-ils proposés à tous les membres de la société, en particulier aux groupes vulnérables, aux personnes ayant abandonné leurs études, aux chômeurs, aux réfugiés, à ceux touchés par la pauvreté et aux personnes avec des besoins d'apprentissage spécifiques ?
- Des services de conseils et des bases de données d'emploi en ligne sont-ils disponibles pour faciliter l'accès à des opportunités de travail décent ?
- Des programmes pour la reconversion professionnelle sont-ils proposés pour permettre des parcours professionnels plus flexibles ?

Entrepreneuriat et innovation

- Entrepreneuriat et innovation
- Une assistance financière et des services pour les start-ups sont-ils proposés ?
- Les compétences entrepreneuriales sont-elles encouragées auprès des enfants et des jeunes, par exemple en organisant des compétitions ?
- Quels sont les infrastructures et les équipements qui sont mis à disposition pour encourager le développement des entreprises ?
- Un soutien au travail des artistes et un financement des projets dans le secteur culturel sont-ils assurés ?

Apprentissage pour et sur le lieu de travail

- Des incitations sont-elles offertes aux entreprises qui proposent des formations à leurs employés ?
- L'administration municipale encourage-t-elle l'apprentissage pour et sur le lieu de travail, notamment l'acquisition de compétences transversales ?

Égalité des sexes

- Des incitations sont-elles offertes aux entreprises qui soutiennent activement l'accès des femmes aux postes de management et de direction ?
- Des programmes qui encouragent de façon active le développement des compétences et de l'esprit d'entreprise pour les femmes sont-ils en place, notamment via le financement d'initiatives ?
- Une formation professionnelle est-elle proposée aux femmes, ainsi que des informations sur les secteurs de travail non conventionnels pour les femmes ?
- Des campagnes pour reconnaître le travail des femmes dans la famille et dans la communauté, comme l'éducation des enfants, les travaux domestiques et les activités bénévoles sont-elles diffusées dans la communauté ?

Mise en œuvre

- Votre démarche de ville apprenante est-elle liée avec les plans de développement socio-économique municipaux et nationaux, et les groupes d'acteurs pertinents sont-ils impliqués dans cette démarche ?
- Des fonds sont-ils alloués pour le soutien des groupes vulnérables dans leur recherche d'emploi ou pour le maintien de leur emploi ?
- Une collecte de données agrégée par genre sur les thèmes de l'emploi et de l'entrepreneuriat est-elle en place pour permettre une planification ciblée de l'enseignement ?



Caractéristiques clés des villes apprenantes correspondantes

- 1.1.3 Garantir l'équité entre les sexes
- 1.2.1 Stimuler une croissance économique inclusive et pérenne
- 1.2.2 Créer des opportunités d'emploi pour tous les citoyens
- 1.2.3 Actively supporting science, technology and innovation
- 2.1.3 Élargir l'accès et la participation à l'éducation des adultes et à l'enseignement et la formation techniques et professionnels
- 2.3.1 Garantir à la main-d'œuvre dans sa totalité, y compris les ouvriers issus de l'immigration, l'accès à une large gamme d'opportunités d'apprentissage
- 2.3.2 Aider les organisations publiques et privées à devenir des organisations d'apprentissage
- 2.3.3 Encourager les employeurs et les syndicats à soutenir l'apprentissage sur le lieu de travail
- 2.3.4 Fournir des opportunités d'apprentissage adéquates aux jeunes et adultes sans emploi
- 2.4.1 Former les administrateurs, enseignants et éducateurs à l'utilisation des technologies qui favorisent l'apprentissage
- 2.4.2 Élargir l'accès des citoyens aux outils et programmes d'apprentissage des TIC
- 2.6.3 Concevoir des systèmes qui reconnaissent et récompensent toutes les formes d'apprentissage



Cibles ODD pour l'emploi et l'entrepreneuriat que les villes s'efforcent d'atteindre (exemples)

- 1.2 Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
- 2.1 Éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- 4.4 Augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
- 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
- 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
- 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- 17.17 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

Liens entre le Référentiel (Caractéristiques clés) des villes apprenantes et les ODD

Le tableau suivant comprend cinq exemples qui illustrent les nombreux liens entre les cibles et les indicateurs du *Référentiel des villes apprenantes* et de la liste révisée des indicateurs des Objectifs de développement durable :

 <p>Caractéristique clé : 1.1.1 Autonomiser les individus et promouvoir la cohésion sociale</p> <p>Indicateur : Taux d’alphabétisme des adultes : nombre total de personnes alphabétisées de 15 ans et plus, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe d’âge</p>	 <p>Cible de l’ODD 4 : 4.6 Faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d’adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p> <p>Indicateur : 4.6.1 Pourcentage de la population par groupe d’âge ayant les compétences voulues à au moins un niveau d’aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels par sexe</p>	 <p>Cible de l’ODD 16 : 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l’ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p> <p>Indicateur : 16.7.2 Proportion de la population qui considère que le processus décisionnel est participatif et réactif, par sexe, âge, situation de handicap, et groupe de population</p>
 <p>Caractéristique clé : 1.1.3 Garantir l’équité entre les sexes</p> <p>Indicateur : Équité entre les sexes dans la gestion des entreprises : pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les conseils d’administration des 10 plus grandes entreprises</p>	 <p>Cible de l’ODD 4 : 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l’éducation et assurer l’égalité d’accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle</p> <p>Indicateur : 4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d’autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de cette liste pouvant être ventilés</p>	 <p>Cible de l’ODD 5 : 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d’égalité</p> <p>Indicateur : 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction</p>



**Caractéristique clé :**

1.3.1 Réduire les impacts négatifs des activités économiques et autres de l'être humain sur l'environnement

Indicateur :

Gestion des déchets : quantité totale de déchets domestiques collectés et traités par an, en kg par tête et par an

**Cible de l'ODD 11 :**

11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

Indicateur :

11.6.1 Pourcentage de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate par rapport au total des déchets urbains

**Cible de l'ODD 12 :**

12.5 Réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Indicateur :

12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés notamment les sites du patrimoine mondial

**Caractéristique clé :**

2.2.3 Reconnaître l'histoire et la culture de la communauté ainsi que les savoirs et l'apprentissage indigènes comme des ressources uniques et précieuses

Indicateur :

Développement des ressources d'apprentissage à travers le savoir indigène : nombre de programmes éducatifs fondés sur l'histoire de la communauté, la culture et le savoir indigènes, mis en œuvre par les autorités municipales

**Cible de l'ODD 4 :**

4.7. Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Indicateur :

4.7.1 Proportion dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, notamment l'équité des sexes et les droits de l'homme, sont intégrés à tous niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants, et (d) l'évaluation des élèves.

**Cible de l'ODD 11 :**

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

Indicateur :

11.4.1 Part du budget national (ou municipal) consacré à la préservation, à la protection et à la conservation du patrimoine culturel et naturel national, notamment les sites du patrimoine mondial

**Caractéristique clé :**

2.3.4 Fournir des opportunités d'apprentissage adéquates aux jeunes et adultes sans emploi

Indicateur :

Implication des jeunes dans l'éducation et l'emploi : nombre total de jeunes (de 15 à 25 ans) en dehors du système éducatif, sans emploi ou sans formation en pourcentage de la population totale de jeunes

**Cible de l'ODD 4 :**

4.3 Faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Indicateur :

4.3.1 Pourcentage des jeunes et adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 derniers mois

**Cible de l'ODD 8 :**

8.6 D'ici à 202, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

Indicateur :

8.6.1 Pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

Annexe

Appel à la mobilisation pour les villes apprenantes de Cork

Objectifs mondiaux, actions locales:

vers l'apprentissage tout au long de la vie pour tous d'ici 2030

Préambule

1.

Nous, les maires, maires-adjoints, délégués et représentants des villes du monde entier, responsables de l'éducation, experts en éducation, représentants des institutions des Nations Unies, du secteur privé, d'organisations régionales et internationales, ainsi que de la société civile de 180 villes et 80 pays, nous sommes réunis à Cork du 18 au 20 septembre 2017 à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur les villes apprenantes, consacrée à transformer des objectifs mondiaux en actions locales.

2.

Nous reconnaissons que l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie sont au cœur des Objectifs de développement durable (ODDs) et sont indispensables à leur réalisation.

3.

Nous sommes déterminés à atteindre le développement durable dans toutes ses dimensions, conscients des liens intrinsèques entre ses aspects sociaux, environnementaux et économiques, ce afin de garantir un futur durable pour tous. Une autre dimension qui revêt une importance cruciale est la culture, qui englobe la promotion de la diversité culturelle, des possibilités pour son expression, ainsi que la protection et le développement du patrimoine culturel.

4.

La mise en œuvre effective du développement durable exige notamment la protection de tous les êtres humains contre la pauvreté, la faim et la violence; de garantir l'insertion, l'équité, l'égalité des sexes, l'égalité des droits et la promotion de la paix; la gestion des ressources naturelles de la planète et des mesures efficaces face au changement climatique; enfin, de garantir une croissance économique durable pour permettre à tous de réaliser leur plein potentiel et de mener une vie prospère et épanouie, pour eux et pour leurs communautés.

5.

Les partenariats, les réseaux et la solidarité mondiale seront nécessaires pour relever les nombreux défis dans le monde entier et pour garantir l'égalité des chances pour tous, et tout particulièrement pour les plus défavorisés et les plus vulnérables.

6.

Nous souhaitons instaurer dans nos villes des cultures de l'apprentissage attentionnées, qui nourrissent une conscience et une citoyenneté mondiales grâce aux mesures locales pour l'application des ODD.

7.

Nous sommes convaincus que les villes, par l'intégration de l'apprentissage tout au long de la vie, sont les principaux moteurs de la réalisation de cette vision mondiale. Lors de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous nous conformons au principe fondamental régissant le Programme, qui est de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

8.

Afin d'appuyer la mise en place de villes apprenantes pérennes, qui soient écologiques, saines, équitables, ouvertes à tous, entreprenantes et capables d'offrir à leurs citoyens des opportunités d'emploi décentes, nous :

9.

gardons à l'esprit le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, avec pour objectif d'éradiquer la pauvreté, de protéger l'environnement, de garantir l'équité et la prospérité pour tous, et de créer des conditions de vie pacifiques et saines dans toutes les régions du monde ;

10.

réaffirmons notre promesse de respecter l'ODD 4, à travers lequel les États membres se sont engagés à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités

d'apprentissage tout au long de la vie », et l'ODD 11, qui vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » ;

11. considérons que les ODD définissent notre vision commune, mais que les gouvernements locaux et les communautés sont les principaux moteurs pour les réaliser ;

12. affirmons notre vision commune de l'apprentissage tout au long de la vie comme élément déterminant pour mobiliser le potentiel des communautés urbaines et rurales, et maintenir des environnements de vie durables pour les générations présentes et futures ;

13. gardons à l'esprit les principaux documents d'orientation pour les villes apprenantes, la Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes, la Déclaration de Mexico sur les villes apprenantes pérennes, et le Référentiel des villes apprenantes, qui apportent une liste de points d'action complète pour renforcer et mesurer les progrès achevés par les villes apprenantes, et soulignent les avancées réalisées par les villes membres ;

14. reconnaissons la diversité des Villes apprenantes, leurs différentes étapes de développement et leurs différences en termes de taille, de population, de vigueur économique et d'autonomie politique, qui se traduisent par une grande variété de défis et de mesures en faveur d'un futur plus durable ainsi que de possibles opportunités pour des initiatives créatives.

Appel à la mobilisation

15. Reconnaisant le rôle de l'apprentissage tout au long de la vie comme un moteur pour le développement durable environnemental, social, culturel et économique, ainsi que l'importance d'impliquer l'ensemble des groupes d'acteurs dans cette démarche, nous :

16. invitons les maires à mettre en place les Objectifs de développement durable, en particuliers les ODD 4 et 11, en fonction des situations et besoins spécifiques dans leurs villes respectives pour atteindre un développement durable dans toutes ses dimensions ;

17. appelons les gouvernements nationaux à fournir les conditions fondamentales et les ressources suffisantes à la création de villes apprenantes, ainsi qu'à adopter des politiques inclusives pour garantir que la croissance urbaine bénéficie à la fois aux résidents des zones urbaines et rurales ;

18. demandons à tous les acteurs publics et privés, aux acteurs traditionnels ou non traditionnels de tous les secteurs dans les villes et les communautés, notamment les établissements d'enseignement et de formation ainsi que les représentants des jeunes de se rassembler en partenariats pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie au niveau local, ce afin de garantir que toutes les générations soient impliquées dans cette démarche ;

19. nous engageons à suivre une approche sectorielle pour la création des villes apprenantes et à attirer l'attention de l'ensemble des partenaires impliqués dans les domaines de l'éducation et dans le développement durable aux niveaux local et national sur le concept de ville apprenante ;

20. nous engageons à rendre accessibles à un large public une éducation et des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie justes et de qualité, et à étendre leurs portée et bénéfices aux périphéries des villes, notamment les innovations en matière d'utilisation des technologies numériques pour l'apprentissage collaboratif ;

21. nous engageons à poursuivre un travail en réseau stratégique entre villes membres, à documenter et à diffuser les activités pour un apprentissage commun, ainsi qu'à suivre et à évaluer les progrès réalisés ;

22. invitons l'UNESCO à soutenir le renforcement des capacités pour la planification, la mise en œuvre, et le suivi des villes apprenantes, conformément aux principes de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement durable ;

23. Plus spécifiquement, nous nous engageons à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie en lien avec les dimensions sociale, environnementale et économique des ODD qui :

24.

favorisent le développement d'environnements d'apprentissage et de vie justes et ouverts à tous, en éliminant toutes formes de discrimination et en élargissant l'accès à des opportunités d'apprentissage à tous les membres de la société, et plus particulièrement aux groupes vulnérables ;

25.

favorisent le développement d'environnements d'apprentissage et de vie écologiques et sains en luttant contre le changement climatique, la pollution, les mauvaises conditions sanitaires et en garantissant l'accès à une eau potable salubre et à l'assainissement, à une mobilité durable et à des services de santé de qualité ;

26.

favorisent la création d'opportunités de travail décentes et l'entrepreneuriat, notamment en améliorant le développement des compétences et en garantissant des conditions de travail saines et sans danger pour tous, en particulier dans le secteur informel.

27.

Nous remercions vivement les autorités et les habitants de Cork pour leur hospitalité, leur soutien et leur maîtrise de la troisième Conférence internationale sur les villes apprenantes, et nous notons avec satisfaction la détermination continue de Cork à créer une ville apprenante et à promouvoir davantage la démarche ville apprenante.

Cork, 19 septembre 2017

Le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC) en bref

Vision : L'apprentissage tout au long de la vie pour tous est l'avenir de notre ville.

Mission : Soutenir et améliorer la pratique de l'apprentissage tout au long de la vie dans les villes du monde entier en promouvant le dialogue politique et l'apprentissage par les pairs dans les villes membres, en tissant des liens, en encourageant les partenariats, en offrant des possibilités de renforcement des capacités et en développant des instruments à même d'encourager et reconnaître les progrès accomplis dans l'édification de villes apprenantes.

Documents d'orientation :

- Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes (2013)
- Caractéristiques clés des villes apprenantes (2013)
- Lignes directrices pour la création d'une ville apprenante (2015)
- Les villes apprenantes et les ODD : Guide d'action (2017)

Ville apprenante : Bénéficier des avantages de devenir une ville qui mobilise efficacement ses ressources dans tous les secteurs en vue de promouvoir un apprentissage à caractère intégrateur, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur ; raviver l'apprentissage au sein des familles et des communautés ; faciliter l'apprentissage pour l'emploi et sur le lieu de travail ; étendre l'usage des techniques modernes d'apprentissage ; améliorer la qualité et l'excellence dans le domaine de l'apprentissage ; favoriser une culture de l'apprentissage tout au long de la vie. De cette façon, une ville apprenante permettra de renforcer l'autonomisation individuelle et l'inclusion sociale, le développement économique, la prospérité culturelle et le développement durable.

Réseau : Parmi les membres du Réseau mondial UNESCO figurent des villes apprenantes à différents niveaux de développement. Les partenaires et le Secrétariat du Réseau mondial UNESCO sont également des acteurs essentiels pour le réseau.

Secrétariat : Le Secrétariat du Réseau mondial UNESCO coordonne le réseau. Il est basé au siège de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), la seule unité organisationnelle dans le système des Nations Unies qui détienne un mandat mondial portant sur l'apprentissage tout au long de la vie.

Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes

*« L'apprentissage tout au long de la vie
pour tous est l'avenir de notre ville »*

Pour de plus amples renseignements sur
le travail du Réseau et pour rejoindre ce
dernier, veuillez consulter le site internet
www.uil.unesco.org/learning-cities
ou nous contacter directement :
learningcities@unesco.org

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage
tout au long de la vie
Feldbrunnenstr. 58
20148 Hambourg
Allemagne
Tel.: +49 40 44 80 41 12
Fax.: +49 40 41 077 23



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNESCO Institute
for Lifelong Learning

Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie



 Objectifs de
Développement
Durable